



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 3 juin 2021 à 19h30 en Visio conférence, au et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Conférence Web | - Marthe Tardif |
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Daniel Dumontier | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 3 JUIN 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mai 2021
3. Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers
4. Faits saillants du rapport financier 2020
5. Loisirs
 - a) Rapport de la Directrice du service des loisirs
 - b) Aquado: Offre de services
 - c) Fête nationale: Spectacle
6. Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
7. Rapport de la responsable de l'urbanisme
8. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Achat Alufer: Assainissement des eaux usées
9. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de juin 2021
 - b) Comptes payés durant le mois de mai 2021
10. Comptes à payer (Factures)
 - a) Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435 (78 508.93)
 - b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (52 766.13\$)
 - c) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440 (7 473.38\$)
 - d) Aztechnology inc. (2 144.86\$)
 - e) Signalisation Kalitec inc. (4 616.25\$)
11. Centre Sportif Régional Groupe DPJL: Remboursement ordures, recyclage et déneigement
12. Nomination vérificateur pour 2021



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

13. Adoption du règlement #438-1 (Gestion contractuelle)
14. Avis de motion: Règlement # 430-2 (Enlèvement des résidus domestique)
15. Mise à jour et renouvellement de l'entente pour la fourniture de services de la part de la Municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées envers la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
16. Rénovation: Hôtel de ville
17. Site web: Offre de services
18. Varia
19. Public: Période de questions
20. Levée de l'assemblée

2021-06-141 **Adoption de** **l'ordre du jour**

Résolution #2021-06-141 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2021-06-142 **Adoption du** **procès-verbal de** **la séance** **ordinaire du 06** **mai 2021**

Résolution #2021-06-142 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mai 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 mai 2021.

ADOPTÉE

2021-06-143 **Rapport du** **vérificateur** **externe et dépôt** **des états** **financiers**

Résolution #2021-06-143 : Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers

Madame Sophie Lefort, comptable de la firme Lefavre, Labrèche, Gagné, ca, explique les états financiers 2020.

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la Directrice générale dépose les états financiers 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les états financiers 2020 tels que présentés par la firme comptable LLG CPA inc. ca, en date du 03 juin 2021.

ADOPTÉE

Faits saillants du **rapport** **financier 2020**

Faits saillants du rapport financier 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, la Mairesse, Madame Chantale Pelletier, fait la lecture des faits saillants du rapport financier 2020.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

2021-06-144 Aquado: Offre de services

Loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

Madame Sylvie Bergeron fait son rapport pour le mois de juin 2021.

Résolution #2021-06-144 : Aquado: Offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire offrir divers cours de natation dans sa nouvelle piscine extérieure ci-après désignée *l'Espace aquatique Jacques Délisle*;

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication d'appel de candidatures la Municipalité de Napierville n'a pas réussi à recruter de professeur de natation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire faire appel à une firme spécialisée dans ce domaine afin d'offrir ce service aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Aquado* a transmis en date du 1er avril 2021 une soumission portant le numéro D56 au taux horaire de 25\$ de l'heure plus les taxes applicables.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de la firme *Aquado* pour un montant approximatif de 5 000\$ pour les services offerts à *l'Espace aquatique Jacques Délisle* pour l'été 2021.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-06-145 Service des loisirs: Fête nationale: Spectacle

Résolution #2021-06-145 : Service des loisirs: Fête nationale: Spectacle

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le service des loisirs organise les festivités de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter les directives ministérielles en lien avec la pandémie de Covid-19, le service des loisirs propose un spectacle sous forme de parade au coeur des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville présenté le 24 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE deux groupes de musique ont été sollicités pour effectuer ce spectacle en date 24 juin 2021 soit le groupe Trip à Quatre ainsi que le groupe Belle et Bête.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice du service des loisirs à procéder à une dépense de 4 627.04\$ taxes incluses pour la venue des groupes Trip à Quatre et Belle et Bête le 24 juin 2021 dans le cadre des festivités de la Fête nationale.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que lors de ces festivités, les directives ainsi que les recommandations émises par le gouvernement du Québec et la santé publique du Québec en raison de la pandémie de la Covid-19 seront appliquées.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de juin 2021.

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de juin 2021.

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido fait son rapport pour le mois de juin 2021.

2021-06-146 Achat Alufer: Assainissement des eaux usées

Résolution #2021-06-146 : Achat Alufer: Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Kemira* a soumis une offre au montant de 269\$ la tonne métrique suivant soumission en date du 30 septembre 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat d'alufer pour le traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 8 000\$ plus les taxes applicables auprès de la compagnie *Kemira*.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2021-06-147 Comptes à payer pour le mois de juin 2021

Résolution #2021-06-147 : Comptes à payer pour le mois de juin 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de juin 2021 soit:

Municipalité au montant de 126 552.25\$
Salaires membres du conseil au montant de 27 185.60\$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Bibliothèque au montant de 1 966.31\$
Loisirs au montant de 5 493.25\$
Incendie au montant de 3 770.93\$
Salaires pompiers mai 2021 au montant de 30 883.89\$

ADOPTÉE

2021-06-148 Comptes payés durant le mois de mai 2021

Résolution #2021-06-148 : Comptes payés durant le mois de mai 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de mai 2021 soit:

Municipalité au montant de 431 026.16\$
Bibliothèque au montant de 1 103.21\$
Loisirs au montant de 31 186.11\$
Incendie au montant de 2 993.45\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

2021-06-149 Comptes à payer: Réhabilitation environnemental e des sols: Règlement d'emprunt #435

Résolution #2021-06-149 : Comptes à payer: Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville au montant total de 78 508.93\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseurs	# Factures	Descriptions	Montants
TechnoRem inc.	6511	Honoraires professionnels	31 549.14\$
Groupe ABS inc.	138487	Ingénierie des matériaux	2 363.90\$
Construction Morival Ltée	15866	Libération du 5% de retenue	44 595.89\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 435 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

2021-06-150 Comptes à payer: Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436

Résolution #2021-06-150 : Comptes à payer: Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service au montant total de 52 766.13\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseurs	# Factures	Descriptions	Montants
Sol Tropical	2021947	3 parasols et 3 bases de métal	4 664.08\$
Construction Richelieu	2093	Décompte progressif #7	48 102.05\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-06-151
Comptes à
payer:
Programme
TECQ 2019-
2023: Règlement
d'emprunt #440

Résolution #2021-06-151 : Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture numéro 15469 de *Shellex Groupe conseil* au montant de 7 473.38\$ relatif au projet de réfection du drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 qui consiste aux projets pour l'exécution de travaux pour l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 440 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

2021-06-152
Comptes à
payer:
Aztechnologie
inc.

Résolution #2021-06-152 : Comptes à payer: Aztechnologie inc.

CONSIDÉRANT QUE la saison de Dek Hockey débutera sous peu;

CONSIDÉRANT QUE le tableau, la console et l'enseigne du Dek hockey du service des loisirs nécessitent des inspections et des réparations.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'entériner la dépense et de payer la facture numéro 740 au montant de 2 144.86\$ taxes incluses pour l'inspection, l'évaluation et la réparation du tableau, de la console et de l'enseigne du Dek Hockey pour le service des loisirs.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-06-153
Comptes à
payer:
Signalisation
Kalitec inc.

Résolution #2021-06-153 : Comptes à payer: Signalisation Kalitec inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a fait l'achat de six panneaux de signalisation en forme de silhouette d'enfants pour installer sur le territoire de la Municipalité afin de sensibiliser la population à ralentir dans les rues de la Municipalité de Napierville en novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Signalisation Kalitec inc.* n'a pas transmis sa facture en 2020 et qu'elle a communiqué avec nous en date du 27 mai 2021 pour nous transmettre la copie de cette facture et nous faire part que cette facture doit être payée dans les meilleurs délais possibles;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour cet achat n'était pas prévu au budget 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Signalisation Kalitec inc.* au montant de 4 616.25\$ représentant l'achat de six panneaux de signalisation en forme de silhouette d'enfants pour installer sur le territoire de la Municipalité afin de sensibiliser la population à ralentir dans les rues de la Municipalité de Napierville suivant la facture numéro 26387.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que cette facture soit payée à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2021-06-154
Centre Sportif
Régional
Groupe DPJL:
Remboursement
ordures,
recyclage et
déneigement

Résolution #2021-06-154 : Centre Sportif Régional Groupe DPJL:
Remboursement ordures, recyclage et déneigement

CONSIDÉRANT QUE le Centre Sportif Régional Groupe DPJL offre plusieurs services aux citoyens de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens utilisent le stationnement pour des activités organisées sur les terrains des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs utilise leur conteneur pour leurs ordures et recyclages;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité afin de prendre en charge une partie des frais de déneigement ainsi qu'une partie des frais de cueillette d'ordures et recyclage;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'allouer la somme de 5 119.80\$ pour l'année 2020-2021 au Centre Sportif Régional Groupe DPJL afin de payer une partie des dépenses de déneigement, d'ordures et de recyclage.

ADOPTÉE

2021-06-155
Nomination
vérificateur pour
2021

Résolution #2021-06-155 : Nomination vérificateur pour 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 966 du Code municipal, le Conseil doit nommer un vérificateur pour au plus trois exercices financiers;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De nommer la firme LLG CPA inc., vérificateur pour la Municipalité de Napierville pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-06-156
Adoption du
règlement #438-
1 (Gestion
contractuelle)

Résolution #2021-06-156 : Adoption du règlement #438-1 (Gestion contractuelle)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 438;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité en conséquence;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 06 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 438-1, soit et est adopté.

ADOPTÉE

2021-06-157
Avis de motion:
Règlement #
430-2
(Enlèvement des
résidus
domestique)

Résolution #2021-06-157 : Avis de motion: Règlement # 430-2 (Enlèvement des résidus domestique)

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 430-2 modifiant le règlement numéro 430 intitulé règlement pour l'enlèvement des résidus domestiques. L'objet de ce règlement est d'apporter une correction relativement aux dates des collectes hebdomadaire et bimensuelle.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2021-06-158
Mise à jour et
renouvellement
de l'entente pour
la fourniture de
services de la
part de la
Municipalité de
Napierville
relative au
partage des
coûts
d'immobilisation
et d'exploitation
des ouvrages
intermunicipaux
d'interception et
de traitement
des eaux usées
envers la
Municipalité de
Saint-Cyprien-
de-Napierville

Résolution #2021-06-158 : Mise à jour et renouvellement de l'entente pour la fourniture de services de la part de la Municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées envers la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville en collaboration avec la firme TetraTech, ont procédé à l'élaboration et à la mise à jour de l'entente pour la fourniture de services de la part de la municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées envers la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la signature de la dernière entente relative à ces services entre les deux municipalités date de 1993;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, plusieurs aspects de cette entente ont évolué et ont dû être mise à jour;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature de cette nouvelle entente sur laquelle les deux municipalités en sont venues à un accord commun.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse de Napierville, et Madame Julie Archambault, Directrice générale de la Municipalité de Napierville à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette entente intermunicipale relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-06-159
Rénovation:
Hôtel de ville

Résolution #2021-06-159 : Rénovation: Hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE des rénovations à l'intérieur de l'hôtel de ville sont requises et que celles-ci consistent au remplacement des armoires, à l'achat de divers équipements et mobiliers pour les bureaux ainsi qu'à des travaux de peinture;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a reçu des soumissions pour les travaux et les achats dans le cadre de ce projet de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de rénovation permettra de rafraîchir les locaux, optimiser l'espace de travail ainsi que l'espace de rangement des dossiers;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce projet, un montant approximatif de 15 000\$ est requis aux fins de ces achats et travaux.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à une dépense approximative de 15 000\$ pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville ainsi que l'achat d'équipements et de mobiliers dans le cadre de ces rénovations.

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces achats et de ces travaux soient pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2021-06-160
Site web: Offre
de services

Résolution #2021-06-160 : Site web: Offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire actualiser son site web;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Numérique.ca* a approché la Municipalité de Napierville pour l'actualisation de son site web incluant l'hébergement et plusieurs autres options;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Numérique.ca* a transmis une offre de services numéro 2416 au montant total de 1 500\$ plus les taxes applicables pour une période d'un an;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de la firme *Numérique.ca* au montant total de 1 500\$ plus les taxes applicables pour la création d'un nouveau site web incluant les frais d'hébergement pour une période d'un an.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période
de questions

Public: Période de questions

Aucune question citoyenne sur les sujets à l'ordre du jour n'a été transmise et aucune assistance, car séance tenue sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-06-161
Levée de
l'assemblée

Résolution #2021-06-161 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h37.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRETÁIRE-TRÉSORIÈRE